

Eaux & Vilaine

Comité syndical, le vendredi 17 octobre 2025, à 14h30, à Sainte-Marie-de-Redon (35).

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 17 octobre 2025 à Sainte-Marie-de-Redon (35). Dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur les milieux aquatiques et la biodiversité, les élus ont réaffirmé deux priorités majeures : préserver durablement la ressource en eau ; et garantir la soutenabilité du modèle de développement du bassin versant. Alors que les interventions d'Eaux & Vilaine sont de plus en plus sollicitées et que les financements tendent à se réduire, une réflexion collective sur les solidarités entre acteurs du bassin s'impose.

Débat d'Orientation Budgétaire 2026 : partager les enjeux financiers d'Eaux & Vilaine pour construire ensemble un budget à impact

Dans un contexte marqué par l'intégration de syndicats de bassin versant et l'évolution des compétences GEMA, une forte inflation, les **ressources de l'établissement** pour le financement de ses actions **sont stables** depuis plusieurs années. Depuis 2017, les contributions statutaires sont fixées à 1,2 M€ depuis 2017, les contributions missions à la carte restent maintenues au même niveau depuis 2022 et les recettes de vente d'eau évoluent peu. En revanche, les **contraintes qui pèsent sur les finances publiques** ont conduit dans le même temps des partenaires comme la Région ou les Départements à revoir à la baisse leur soutien.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 a permis aux membres du comité syndical de prendre connaissance des **coûts consolidés des différentes missions d'Eaux & Vilaine** ouvrant la voie à une **évolution des contributions statutaires des adhérents** et à un ajustement de la **répartition des frais généraux** entre les compétences socles, à la

carte et eau potable. Objectif : renforcer l'impact des actions tout en assurant leur pérennité financière. « **Face à ces défis, nous devons repenser collectivement les solidarités entre acteurs du bassin. Ce n'est qu'unis que nous pourrons agir avec efficacité** », rappelle Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine.

Milieux aquatiques & biodiversité : un dispositif exceptionnel d'indemnisation pour les agriculteurs

Dans le cadre des actions GEMA, Eaux & Vilaine intervient sur des parcelles agricoles privées, sans indemnisation prévue sauf pour la remise en état. Face aux intempéries exceptionnelles à l'image de celles de 2024-2025, un **dispositif exceptionnel d'indemnisation** est proposé pour compenser les pertes de production de prairie :

- 5 TMS/ha pour les prairies naturelles ou permanentes
- 8 TMS/ha pour les autres prairies
- Montant : 110 € / TMS, incluant pertes de production et impacts sur les sols

Ce dispositif, non automatique, sera financé par l'Unité de Gestion en charge des travaux.

Eau potable & hydraulique : sécuriser la ressource

Le Comité syndical a validé le financement d'un dispositif anti-salinité à l'écluse du barrage d'Arzal, incluant une station de pompage de 8 m³/s.

Le **plan de financement**, en attente de l'octroi de la participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, prévoit :

- 7 M€ du budget Eau potable d'Eaux & Vilaine
- 1,4 M€ du Département du Morbihan
- 1,4 M€ de la Compagnie des Ports du Morbihan
- 700 000 € de la Région Bretagne

- 1,75 M€ de l'agence de l'eau (en cours d'attribution)

Le budget Eau potable d'Eaux & Vilaine contribuera à hauteur de 7 millions €. Cette somme se décompose en 2 parties : un financement direct de la station de pompage, à hauteur de 3,88 millions € HT, et une participation complémentaire de 3,12 millions € destinée à financer le reste des travaux. Ce second montant sera versé en 3 tranches : 1,25 M€ en 2026, 1,25 M€ en 2027, et le solde de 619 077 € en 2028.

Les travaux seront principalement réalisés entre 2026 et 2028, tandis que les recettes s'échelonneront jusqu'en 2029. L'autofinancement nécessaire avant récupération du FCTVA est estimé à 4,15 millions d'euros.

Afin de sécuriser le financement de l'ensemble de l'opération, y compris les travaux connexes de rénovation des batardeaux réalisés en 2025, **un emprunt bancaire d'un montant maximal de 5 millions € sera contracté.** Cet emprunt intègrera une phase de mobilisation progressive des fonds, en fonction de l'avancement des travaux.

Prévention des inondations : des réponses immédiates

- **Digue Nord à Saint-Nicolas-de-Redon**

La **crue exceptionnelle de janvier 2025** a causé d'**importantes inondations** dans le quartier Digue Nord à Saint-Nicolas-de-Redon.

Pour sécuriser durablement la zone, une **étude hydraulique complète** est en cours pour étudier plusieurs scénarios d'aménagement.

En attendant les résultats de cette étude d'ampleur d'ici l'été prochain, **Eaux & Vilaine** a proposé une solution de **protection temporaire** le long de la douve à l'est du quartier. Composée de bigs bags et de barrières plastiques, elle pourra être mise en place à l'hiver 2025, une fois validée dans les prochaines semaines l'absence d'impact hydraulique défavorable.

- **ALABRI : une mobilisation renforcée**

Le dispositif ALABRI accompagne les propriétaires de bâtiments exposés aux inondations. Depuis son lancement en 2022, 400 diagnostics ont été effectués. Ce bilan à fin 2024 témoigne du succès de l'initiative.

Compte-tenu de la crue de janvier 2025, un budget supplémentaire a été voté, et des avenants au marché de services et au PAPI ont été signés, avec un soutien du Fonds Vert 2025.

Le plafond du marché initial ayant été atteint en juin 2025, un avenant n°2 de 139 200 € TTC a été validé pour traiter les demandes en attente. En parallèle, un nouveau marché de 300 000 € TTC a été lancé pour 2026-2028, avec un plafond relevé à 400 000 € TTC pour faire face à la hausse des sollicitations.

Un avenant n°4 au PAPI sera également déposé afin de maintenir un taux de subvention de 50 %.

SAGE Vilaine : point d'étape de la révision en cours

La révision du SAGE Vilaine, engagée en 2022, entre actuellement en phase de participation du public, du 15 octobre au 14 novembre 2025, via une **consultation en ligne.** Les retours seront examinés par la CLE le 11 décembre 2025 pour valider les derniers ajustements et adopter la version finale, avant transmission aux préfets pour approbation début 2026.

Parmi les points particuliers à noter : Eaux & Vilaine a proposé lors de la CLE du 26 septembre 2025 que tous les producteurs d'eau potable contribuent à hauteur de 10 centimes d'euros par m3 d'eau prélevé sur le bassin, soit une enveloppe d'environ 7 000 000 € pour mettre en place un fonds de solidarité de bassin destiné à lutter contre les pollutions diffuses et à soutenir les agriculteurs dans leur changement de pratiques, leur recours au désherbage mécanique et l'aménagement de leurs parcelles.

« Une motion intégrant cette proposition a été adoptée à 98,3 % lors de la CLE, mettant en

évidence l'importance de l'engagement financier des syndicats d'eau potable pour la mise en œuvre de la règle 1, qui vise à interdire l'usage d'herbicides de maïs sur les parcelles à risque d'érosion fort dans les aires d'alimentation de captages prioritaires à enjeu pesticides », rapporte Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine.

Enfin, une dérogation possible à la règle 9 sur la protection des zones humides est envisagée pour certains projets de renouvellement urbain.

A propos d'Eaux & Vilaine

Eaux & Vilaine, expert et ambassadeur du bassin de la Vilaine, fédère les acteurs de l'eau et coordonne les initiatives pour une gestion cohérente, solidaire et durable de l'eau sur l'ensemble du territoire. Partenaire engagé des collectivités et du grand public, Eaux & Vilaine agit pour protéger les milieux aquatiques, prévenir les inondations et garantir une eau potable de qualité.

Parmi les grandes missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation de la qualité des milieux, le suivi des poissons migrateurs, la protection du littoral.

+ d'infos sur eaux-et-vilaine.bzh/

Contacts Eaux & Vilaine

Arnaud WAUQUIER, Directeur général

arnaud.wauquier@eaux-et-vilaine.bzh

Aurélie DRÉAN, Chargée de communication

P. 06 13 71 49 43

aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh